

Microsoft, le chouchou de l'Education nationale

CE N'EST PLUS un boulevard que l'Etat offre au géant du numérique Microsoft, mais une autoroute à quatre voies ! Les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur ont en effet lancé, le 2 août, un appel d'offres injustement passé inaperçu, d'un montant de 8,3 millions d'euros.

Son objet ? La « *concession de droits d'usage à titre non exclusif, en mode perpétuel ou en mode locatif, de solutions Microsoft et services associés* ». Traduction : l'heureux ga-

gnant devra fournir des licences Microsoft à l'ensemble du « *parc machines, évalué à 800 000 postes de travail* », mais aussi réaliser des « *prestations de services associées aux solutions Microsoft* » (« *assistance technique* », « *expertise et ingénierie* », etc.). À coup sûr, les éditeurs de logiciels libres (Linux, Mozilla), dont les produits peuvent être utilisés, modifiés ou dupliqués sans restriction par leurs utilisateurs, ont de grandes chances de remporter ce marché !

tion, qui ne vise pas à remplacer les solutions mais à pérenniser un existant et des investissements préalables. »

En 2015, la ministre Najat Vallaud-Belkacem avait, il est vrai, déjà chouchouté Microsoft. Selon les termes d'un joli partenariat, le groupe s'engageait, sans appel d'offres, à développer son plan numérique à l'école... pour 13 millions d'euros.

Toutes les administrations, cependant, ne se prosterneront pas devant la boîte fondée par Bill Gates. La gendarmerie nationale, par exemple, a remplacé dès 2004 son application bureautique Microsoft Office par le système « libre » Open Office. Cinq ans plus tard, elle a fait passer ses 80 000 ordinateurs de Windows au système d'exploitation libre GendBuntu (Linux) : moins cher et – petit détail – plus rassurant en matière de sécurité informatique.

« *Une fois encore, se désolé François Aubriot, de l'Union des entreprises du logiciel libre et du numérique ouvert, l'Etat préfère verser des rentes à Microsoft plutôt que de se tourner vers des entreprises françaises parfaitement capables de leur fournir les services demandés et qui, elles, ne pratiquent pas d'optimisation fiscale.* » Ce qu'elles peuvent être « ancien monde »...

Clara Bamberger

Bill en tête

« *Cet appel d'offres pose problème, car les spécifications techniques d'un marché ne peuvent se référer à une marque ou à un brevet lorsque cela est susceptible de favoriser ou d'éliminer certains opérateurs* », rappelle l'avocat Jean-Baptiste Soufron, spécialiste du droit du numérique. Aussi, poursuit-il, l'objet de l'appel d'offres aurait dû porter, par exemple, la mention « solutions Microsoft ou équivalentes ».

Du côté de l'Education nationale, on se justifie dans un français digne des médecins de Molière : « *Les logiciels Microsoft équipant les systèmes informatiques doivent pouvoir être maintenus et suivre les évolutions de la base installée. C'est l'objet du marché en ques-*

LA SECONDE VAGUE REDOUTÉE

